L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 6 OCTOBRE

Bureau de l'Agent Spécial,
Troisième Agence du Département du Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lne., 29 septembre 1865.

I—Conformément à la nomination de l'honorable Secrétaire du Trésor, en date du deux septembre 1865 et, à la fin de l'instruction émanée de l'Agent Général du Département du Trésor, en date du vingt septembre 1865 le soussigné assume la surveillance de la collection de toutes et d'autres propriétés dans les limites suivantes (TROISIEME AGENCE, M. O. N. Celles n'en faisant partie que comme ci-après) :Toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du fleuve Mississippi, toute la partie de l'Etat d'Arkansas située au sud de la Rivière Rouge, la Rivière Ouachita et ses tributaires; les comtés de Shelby, Fayette, Hardeman, Hardin, Tipton, Red River, Hopkins, Lauderdale, Franklin, Coffee et Giles de l'Etat de Tennessee.

II—Tous ceux qui agissent en ces mêmes et ont agi comme agents dans les limites ci dessus désignées, devront faire parvenir de suite à ce bureau toutes les propriétés capturées ou abandonnées qui ont devenu et peut arriver à être confisquées, et actuellement en la possession de ces agents. Les agents actuels devront trouver ci-inclus un rapport complet de tous les documents ou autres qu'ils auront eu en leur possession en Département du Trésor.

III—A partir de cette date, il ne sera permis à qui que ce soit, excepté à ceux qui seront l'autorisation du soussigné, de se charger de ou d'exercer un contrôle quelconque sur des propriétés agricoles ou abandonnées pour le compte du Département du Trésor des Etats Unis, dans le susdit district.

IV—A partir de cette date, il ne sera permis à qui que ce soit, excepté à ceux qui seront l'autorisation du soussigné, de se charger de ou d'exercer un contrôle quelconque sur des propriétés agricoles ou abandonnées pour le compte du Département du Trésor des Etats Unis, dans le susdit district.

V—Tous ceux qu'on suspendre désormais des propriétés du gouvernement sous prétexte d'y être agents et permettront que des propriétés capturées et abandonnées de servir à l'usage de particuliers, seront arrêtés et traités suivant les circonstances; et bien qu'il ne sera pas permis aux agents de ce Département d'interroger dans les questions de propriétés particulières dans les limites du dit territoire, avis est ici donné que les personnes qui l'ont le trafic, par achat ou vente, de propriétés du genre des vendues, sont considérées comme sachant que ne sont des propriétés particulières; et elles sont surpris ne soyant de détourner des propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme des criminels.

VI—Toutes les personnes chargées de garder des propriétés de cap ordre et n'abandonnez aucun temps responsable de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le soussigné pour les recevoir ou en recevoir la valeur, en argent ou en d'autres propriétés—valeur qui sera déterminée par la cours de la place de la ville Orléans. Les personnes qui avaient des propriétés ou genre de celles qui sont mentionnées plus haut et qui en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport détaillé à qui de droit, et ce rapport devra donner la quantité, le genre, la date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel point ces propriétés ont été expédiées, sur quel bâtiment et à qui elles étaient consignées.

VII—Tous les propriétés appartenant au gouvernement situées dans les limites ci dessus définies, doivent être envoyées à la Nile Orleans, Lne. consignées à O. H. Burbridge, agent spécial du département du Trésor, et non pas à aucun pouvoir civil ou militaire pour le Nord.

VIII—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui ayant des propriétés capturées ou abandonnées, les feront parvenir au soussigné, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement ont défendu être conclus directement avec les agents susmentionnés.

IX—Il ne sera point permis aux agents assistants de donner des agents ou d'employer qui que ce soit aux frais du gouvernement, excepté lorsque les règlements généraux autorisent l'emploi lorsqu'il s'agira de faire des contrats.

O. H. BURBRIDGE,
Agent spécial du Département du Trésor
1er oct—1m à la Douane de la Nile Orleans

Taxe directe des Etats Unis,
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, *pour l'état de la Louisiane.*
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nile Orléans, 12 août 1865.

Etablissons des taxes pour la Paroisse de Jefferson et ses subordonnés et les taxe prélevées en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la perception de taxes directes dans les différents insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 Juin 1865—destinons être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 1er août 1865.

Tous les terrains et morceaux de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

M. E. W. Eastman est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours à partir de cette date. Les personnes qui les paieront, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nile Orléans. Il convient, par les contribuables et propriétés mêmes, que les derniers reçus de bureau d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. SANDAL,
D. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en louisiane

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, sommis
15 août—6t

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de l'Exécutif.
Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la cancellation des bons ci-bas de J. E. Blache, comme encaisseur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. E. Blache, comme principal, et Mme veuve Jacques Blache comme caution.

2o—Un bon en date du 6 avril 1852 pour le même montant, signé par J. E. Blache comme principal et G. Brasié comme caution. Lesdits bons ayant été donnés pour le Etat comme précédemment de ses devoirs comme encaisseur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ces bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans un espace vingt dix jours qui suivront la date publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne devraient pas être annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A D 1865.

J. MADISON WELLS.
(signé)
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.
—Département Exécutif—
Nile-Orléans 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est adressé à moi pour la cancellation de ses bons officiels comme encaisseur dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon daté du 13 octobre 1851, pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2o—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

3o—Un bon daté de 16 janvier 1855, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon daté du 17 janvier 1856, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5o—Un bon daté du 3 mars 1857, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

6o—Un bon daté du 3 mars 1858, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

7o—Un bon daté du 11 avril 1859, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

8o—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

9o—Un bon daté du 3 octobre 1861, pour la même somme et signé par la même personne.

Lesquels bons ont été donnés pour le fidèle accomplissement, par le dit Maurice Barnett Jr., de ses devoirs comme encaisseur, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées dans les bons ci dessus décrits de faire connaître, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans ce quatrevingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne devraient pas être annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A D 1865.

J. MADISON WELLS.
(signé)
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de JEUDI, 5 OTOBRE 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M.	char à chevaux	5½ h. A. M.	char à vapeur.
7½ do	do char à vapeur	7 do	do do
9 do	do	7½ do	do do
10½ do	do	9½ do	do do
12 M.	do	11½ do	do do
1½ P. M.	do	1 P. M.	do do
3½ do	do	2½ do	do do
5 do	do	4 do	do do
6½ do	do	5½ do	do do
8 do	do	7½ do	do do
9½ do	do	9 do	do do

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY, surintendant.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL — octobre 1865.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	Gagne, Joseph H
Auriol, Esprit Laurent Henri	Hasslager, J
B	
Brugnot, Les sœurs	Jeannequin, docteur
Barbin, Louis Joseph	Leblin, Oralien
Brochard, Médard	Lacoste, frères, originaires de Libourne
Bony, Rosalie Mlle	M
Barbié, née Marie Jeanne Casbet	Montardon, Mme Vve
C	Marie, L. née Barot
Canthère, Pierre Mé. de Lait	Monnerat, Etienne
Cazeau, Pierre	Mayer, Louis, de Nieder-Ehnen, Meurthe
Clark et Schiele	Mettet, Pierre
D	Mathieu, Romain
Durand, Auguste	P
Dief,	Pfeffer, F
De Mogno, Mme	R
Dumont, Jean Marie	Revoux, Joseph
Dartelle, Constant	Soutiere, Victor
De St Ramon Eugène	T
Durrel, Rosalie Pauvre de St Jacques, Isle	Tournade, Jules Mme Tournel, Maurice, Françoi
Dours, Bernard	Tambourdel, Gaston
E	U
Fortier, Guillaume	Ustenhaut, Georges
F	Urcun, Eugène
Fournier, née Catherine Boudrot	V
G	Vidrenne, Mme Vve, née Duchet
Grandsenry, Scholastique Mme	W
Grandurieux, Jean Baptiste	Wagner, Cécile Mlle

Les chancellerie du Consulat de France, rue à Poydras (ou dimensions ci-après) de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 3 oct

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
215, rue Dauphine.

LE cours de musique reconu dans cette institution a été confié à M. Ernest Dreux, un artiste de mérite, professeur si distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut à être marcher de pair l'école de plus larges celle de piano, toujours dirigée par Mme Lavillebeuvre, aidée de Mme Gérard Dreux.

Les classes de dessin et de Peinture est aussi Pobjet des soins soutenus et habiles qui doivent cavés par chez les demoiselles Institut qu'on est si charmant, et un art de mois résultats.

L'Institut St-Louis, commence le soir, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Rien de complets, éducation religieuse, morale et surtout entier rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est trop connu, comme situation agréable et appropriation parfaite, pour que la direction ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants, jouissent dans le jardin de l'asseoir et d'air et viennent à leur santé.

M. B.—Les élèves ne dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de Copels. 30 août—3m

INSTITUTION LOCQUET.
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue du Camp, entre les rues Jalle et St Joseph.

LA réouverture des classes dans cette institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs de talent et de longues expériences dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera confié par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, sont de la ville que de la campagne qui ayant terminé le délai que la sention d'interrompre la semaine de la fièvre, comptent revenir le quatre, elle tient à les rassurer, principalement ceux qui ont l'intention de faire leurs études cette année, à être prévenus à la rentrée des classes, sans quoi elle sera obligée de les continuer jusqu'au 1er juillet.

Etant convaincue qu'en cours complet de études des langues est notre désir de demande une consolidation de faits, et le but de l'institution étant de n'épargner aucune prise qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encourage par les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'Institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 2 août 3m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHARPAUX,
282, rué du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves appartenant aux familles que les premières classes de français sont confiées à M. S. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des cours de Esplanade, et ne laisse rien à désirer pour le bien-être des pensionnaires. De beaux arbres embragent la cour et le jardin.

On loue professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui donnent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano 66 rue Royale. Sept—1m

INSTITUT ST-CHARLES,
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme C. Maoé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 de courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Maoé se s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont cultivés, tout le talent des professeurs habiles.

Nota.—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous les soins de M. A Dufis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 16 sept—3m

INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES.—
146 ..... Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse..... 146

CHEMAUX département a son variée et ses classes particulières.

La couture et les ouvrages d'agréments font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se prépa rent à la première communion.

Pour les conditions, s'adr esser à l'institution Marais d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lne), commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 30 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $300 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Entrée, $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension.—Les musiques, à la volonté des parents : $25 par mois. Les articles de literie peuvent être fournis au Collége au prix de $10 par an.

F. RENAUDBE, S. J.
Pour informations plus détaillées, s'adresser à
17 oc 1—m 31 oct. F. FOUBSINE & Co., agents, No 26 rue Natchez

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile.

S'adresser, rue Trémé entre Ursulines et Hôpital. No 247.

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
999.....Rue du Bayou.....999

M. E. MARTIN a ne recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, la latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $20 à $25 selon l'âge des élèves, et de $4 à $6 pour les externes.

Le bel établissement est situé hors de la ville, au lieu nommé Cadborne ; les chars de la ville y conduisent de trois minutes. 19nov—4m

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1842 et tient en chargé de l'Etat. On trouvera dans les mêmes personnes sous de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants de des tenoure de livres qui en sont sortis. Les élèves sont admis en tout temps et sont mis sur le COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une éducation complète et des manières pures sont de rigueur à des prix modérés. E. DUDÉ, gérant de cet établissement, rue Conti No 54, près l'usage de la Monnaie.

Entrepot de Tapis,
No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain;
VENITIENS et autres tapis;
NATTES blanches, communes, à carreaux, &c;
TOILE CIRÉE (4 différentes largeurs et qualités).
Ces rectures de table et de piano, pallissons, nattes, descentes d'escaliers, shet jour, corbeilles et bandes que nous offrons à des prix modérés pour de comptant.

A. BROUSSEAU & Co.

AVANCES! AVANCES!

NOUS FESONS

DES AVANCES

Sur le coton expédié à MM. BATES ONE&BOS à Co de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.

LEVY & DIETER,
rue Conondelet No 27.

ERNEST MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Antrefois de Memphis, Associé de Missouri,
RICH'D POWER, autrefois de Natchez.

Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
17
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans;
RUE DE LA COMMUNE N° 67, ET RUE DU CANAL N° 50.

NOUS étant établi à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment en hande un assortiment de comestibles et devons des avances sur le coton, le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront consignés.

1 mois—1m MIX, THOMPSON & POWER.

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER

LES consignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CÉLÈBRE de

WHISKY DE DEXTER

Ils l'offrent en commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires que ces messieurs apparaît et les mêmes employés qu'ils en depuis vingt-cinq trente ans, les consignés peuvent parfaitement garantir de cet excellent whisky. Les amateurs peuvent être assurés que la qualité en sera aussi bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour la conserver.

JNO. B. MURISON & Co.
No 98 Tchoupitoulas
Bureau au premier

AVIS.

LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par limitation, en mars 1865.—Le soussigné a repris le passif de la société et les affaires de Commission à la Nouvelle-Orléans, il sera aussi à JOHN R. WILLIAMS, de la position des Magasins Lane, sous la maison WILLIAMS & SANDERS. Les bureaux ont pour le moment, au No 43 de la rue de Pydras.

20août—3m R. W. SANDERS.

Graines de jardinage de 1re qualité

NOUVELLE RECOLTE de 1865—Nous tenons spécialement sur les différentes "Gelding Star" "Mexico" et "North Star"—Choux cabus, Choux de Bruxelles, Choux de Milan, Choux-fleurs, Carotte de, Betteraves de, Epinard de, Laitue de, Navets de Hesse, Navets ronds, Radis de Chaud saison, Rutabaga, Pois sucrés.

A vendre en vrac, et aux Boutiques de la Compagnie à des prix modérés. E. DUDÉ, gérant de cette Compagnie, No Conti No 54, près l'usage de la Monnaie.

sept—1m

GRAINES DE JARDINAGE DE LAN DRETH—NOUVELLE RECOLTE—
Reçues en 1865—Nous tenons spécialement les suivantes, Ces Comestibles :

Radis, rouges,	Laitue, couverte
Radis de	Carottes de
Choux de	Betteraves de
Epinards de	Moutarde de
Pois, choux verts, navets Rata Baga.	

Il vend, aux marchands de la campagne à des prix modérés. E. HAFNER, marchand de graines
rue St Charles, No 66,
en face le Théâtre St Charles

CHEMINS DE FER.

POUR LES OPELOUSAS—Vous les LUNDIS, à 6 heures du matin—Vous arrivez à Washington, Fort Barré, Simsport, Washington, Fort Barré, Simsport, Opelousas et Bayou Sara—Vous arrivez à Washington le même jour à 3 heures P. M. Vous arrivez à Simsport le même jour à 5 heures P. M. Vous arrivez à Opelousas le même jour à 6 heures P. M. Vous arrivez à Bayou Sara le même jour à 6 heures P. M.

Départ, MERCREDI, à 6 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 3 heures de soir. Vous arrivez à BAYOU SARA et les débarcadères intermédiaires—Les bateaux à vapeur MONSOON, capitaine Wm. Sims, connaît J. G. Gibson, laissent la Nouvelle Orléans et au Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. S. FAGAUD, agent de passage, 9, Fusco street.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères de landings intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le bateau à vapeur CELONA, capitaine Ch. Pichoir, connaît M. L. Mainque, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour s'en pressaître, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, 3 rue Tchoupitoulas No 3

Et
Sloop—1m

Pour les DIMANCHES matin à 10 heures. Le CELONA est complètement neuf, a'excellentes chambres et procure du frais à quand bon lui plaît. S'adresser à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

COMAUX, SUELS frères
Rue du Canal No 39.
TITUS & GWARTNEY,
Rue Tchoupitoulas No 3.

Sloop—1m

BAYOU LAFOURCHE.

Jour départ tous les jeudis à 10 heures du matin — Paquebot de Bayou Lafourche et le Canal Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur les Bayous Lafourche et la Fourche, et retour. Les bateaux à vapeur NATIONAL, capitaine V. S. Bennett, connaît A. D. Dupuy, et la Rivière ont accordé par le Directeur encouragée par les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'Institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 2 août 3m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHARPAUX,
282, rué du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves appartenant aux familles que les premières classes de français sont confiées à M. S. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des cours de Esplanade, et ne laisse rien à désirer pour le bien-être des pensionnaires. De beaux arbres embragent la cour et le jardin.

On loue professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano 66 rue Royale. Sept—1m

INSTITUT ST-CHARLES,
FOUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme C. Maoé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 de courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Maoé se s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont cultivés, tout le talent des professeurs habiles.

Nota.—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous les soins de M. A Dufis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 16 sept—3m

INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES.—
146 ..... Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse..... 146

CHEMAUX département a son variée et ses classes particulières.

La couture et les ouvrages d'agréments font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se prépa rent à la première communion.

Pour les conditions, s'adr esser à l'institution Marais

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lne), commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 30 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $300 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Entrée, $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension.—Les musiques, à la volonté des parents : $25 par mois. Les articles de literie peuvent être fournis au Collége au prix de $10 par an.

F. RENAUDBE, S. J.
Pour informations plus détaillées, s'adresser à
17 oc 1—m 31 oct. F. FOUBSINE & Co., agents, No 26 rue Natchez

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile.

S'adresser, rue Trémé entre Ursulines et Hôpital. No 247.

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
999.....Rue du Bayou.....999

M. E. MARTIN a ne recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, la latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $20 à $25 selon l'âge des élèves, et de $4 à $6 pour les externes.

Le bel établissement est situé hors de la ville, au lieu nommé Cadborne ; les chars de la ville y conduisent de trois minutes. 19nov—4m

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1842 et tient en chargé de l'Etat. On trouvera dans les mêmes personnes sous de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants de des tenoure de livres qui en sont sortis. Les élèves sont admis en tout temps et sont mis sur le COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une éducation complète et des manières pures sont de rigueur à des prix modérés. E. DUDÉ, gérant de cet établissement, rue Conti No 54, près l'usage de la Monnaie.

sept—1m

GRAINES DE JARDINAGE DE LAN DRETH—NOUVELLE RECOLTE—
Reçues en 1865—Nous tenons spécialement les suivantes, Ces Comestibles :

Radis, rouges,	Laitue, couverte
Radis de	Carottes de
Choux de	Betteraves de
Epinards de	Moutarde de
Pois, choux verts, navets Rata Baga.	

Il vend, aux marchands de la campagne à des prix modérés. E. HAFNER, marchand de graines
rue St Charles, No 66,
en face le Théâtre St Charles

CHEMINS DE FER.

POUR LES OPELOUSAS—Vous les LUNDIS, à 6 heures du matin — Vous arrivez à Washington, Fort Barré, Simsport, Washington, Fort Barré, Simsport, Opelousas et Bayou Sara—Vous arrivez à Washington le même jour à 3 heures P. M. Vous arrivez à Simsport le même jour à 5 heures P. M. Vous arrivez à Opelousas le même jour à 6 heures P. M. Vous arrivez à Bayou Sara le même jour à 6 heures P. M.

Départ, MERCREDI, à 6 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 3 heures de soir. Vous arrivez à BAYOU SARA et les débarcadères intermédiaires—Les bateaux à vapeur MONSOON, capitaine Wm. Sims, connaît J. G. Gibson, laissent la Nouvelle Orléans et au Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. S. FAGAUD, agent de passage, 9, Fusco street.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères de landings intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le bateau à vapeur CELONA, capitaine Ch. Pichoir, connaît M. L. Mainque, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour s'en pressaître, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, 3 rue Tchoupitoulas No 3

Et
Sloop—1m

Pour les DIMANCHES matin à 10 heures. Le CELONA est complètement neuf, a'excellentes chambres et procure du frais à quand bon lui plaît. S'adresser à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

COMAUX, SUELS frères
Rue du Canal No 39.
TITUS & GWARTNEY,
Rue Tchoupitoulas No 3.

Sloop—1m

BAYOU LAFOURCHE.

Jour départ tous les jeudis à 10 heures du matin — Paquebot de Bayou Lafourche et le Canal Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur les Bayous Lafourche et la Fourche, et retour. Les bateaux à vapeur NATIONAL, capitaine V. S. Bennett, connaît A. D. Dupuy, et la Rivière ont accordé par le Directeur encouragée par les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'Institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 2 août 3m

BAYOU SARAH

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier du Bayou Sara— Deux fois par semaine—Pour Bayou Sara, Fort Adams, Bayou Sara, Bayou Sara, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine V. S. Bennett, connaît A. D. Dupuy, et la Rivière encouragée par les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'Institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 2 août 3m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHARPAUX,
282, rué du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves appartenant aux familles que les premières classes de français sont confiées à M. S. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des cours de Esplanade, et ne laisse rien à désirer pour le bien-être des pensionnaires. De beaux arbres embragent la cour et le jardin.

On loue professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano 66 rue Royale. Sept—1m

INSTITUT ST-CHARLES,
FOUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme C. Maoé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 de courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Maoé se s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont cultivés, tout le talent des professeurs habiles.

Nota.—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous les soins de M. A Dufis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 16 sept—3m

INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES.—
146 ..... Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse..... 146

CHEMAUX département a son variée et ses classes particulières.

La couture et les ouvrages d'agréments font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se prépa rent à la première communion.

Pour les conditions, s'adr esser à l'institution Marais

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lne), commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 30 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $300 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Entrée, $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension.—Les musiques, à la volonté des parents : $25 par mois. Les articles de literie peuvent être fournis au Collége au prix de $10 par an.

F. RENAUDBE, S. J.
Pour informations plus détaillées, s'adresser à
17 oc 1—m 31 oct. F. FOUBSINE & Co., agents, No 26 rue Natchez

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile.

S'adresser, rue Trémé entre Ursulines et Hôpital. No 247.

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
999.....Rue du Bayou.....999

M. E. MARTIN a ne recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, la latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $20 à $25 selon l'âge des élèves, et de $4 à $6 pour les externes.

Le bel établissement est situé hors de la ville, au lieu nommé Cadborne ; les chars de la ville y conduisent de trois minutes. 19nov—4m

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1842 et tient en chargé de l'Etat. On trouvera dans les mêmes personnes sous de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants de des tenoure de livres qui en sont sortis. Les élèves sont admis en tout temps et sont mis sur le COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de